

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 10 décembre 2015

L'an deux mil quinze le dix décembre à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le trente novembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER, Bernard PAUTET (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Raynald BEAUFILS, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Estelle GACINA, Gabrielle RICCARDI, Cécile PALLATIN, Géraldine PICAULT, Evelyne RAGUENET DE ST ALBIN, (*conseillers municipaux*)

Représentée par pouvoir :

Micheline MAINGUET, pouvoir donné à Cécile PALLATIN

Absents : Monique RISCH, Thomas MERCIER, Roger MIGNOT

Secrétaire de séance : Serge ACHARD

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.
 Il est procédé à l'appel des Conseillers.
 Le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. Désignation des délégués communautaires

Rapporteur : M le Maire

M. le Maire expose que suite à l'adhésion de la commune de Frépillon à la Communauté d'agglomération Val Parisis, compte tenu que le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires sortants, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune dans cette nouvelle instance.

Les membres du nouvel organe délibérant sont élus parmi les conseillers communautaires sortants sans modification de l'ordre de présentation.

Après avoir voté à scrutin secret :

Bernard TAILLY est élu délégué titulaire

Patricia ZEISS est élue déléguée suppléante

1.2. Autorisation de signature d'une convention d'adhésion à l'école de musique communautaire du Sausseron – Impressionnistes

Rapporteur : Chantal WALTER

Suite à la dissolution de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI) qui aura lieu le 31 décembre 2015, les communes de Frépillon, Mériel, Méry-sur-Oise se sont rapprochées de la Communauté de communes du Sausseron afin de permettre à leurs administrés de bénéficier d'un enseignement musical auprès de la communauté de communes Sausseron – Impressionnistes.

Il convient donc de définir par convention conjointe les clauses de cette adhésion qui garantira la continuité du service offert dans les mêmes conditions pour les familles. Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Chantal WALTER, autorise M. le Maire à signer ladite convention.

1.3. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est invité à approuver le nouveau tableau des effectifs qui prend en compte la création de 4 postes dans la filière sanitaire et sociale. M. le Maire rappelle qu'il s'agit de la reprise du personnel de la halte-garderie qui, au 1^{er} janvier 2016, devient communale suite à la dissolution de la CCVOI. La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.4. Modification de la délibération portant instauration du régime indemnitaire pour le personnel communal

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la création des postes dans la filière sanitaire et sociale et afin de garantir au personnel le traitement perçu dans leur administration d'origine, M. le Maire propose de créer le régime indemnitaire de cette filière et de modifier parallèlement le régime indemnitaire des attaches en supprimant l'IFTS et l'IEMP au profit de la prime de fonction et de résultat.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications.

1.5. Attribution de la médaille de la commune

Rapporteur : Dominique BERNARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décerne la médaille de la commune à deux bénévoles pour leur implication dans le milieu associatif et culturel.

2. FINANCES

2.1. Budget ateliers locatifs – admission en non-valeur

Rapporteur : Martine BERNARD

Considérant que le recouvrement de la créance de 167,29 euros à l'encontre de la société CMO n'a pu être procédé, le Conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à émettre un mandat de ce montant afin d'annuler la dette.

3. QUESTION DIVERSES

3.1. Création d'une régie de recettes pour le service petite enfance

Rapporteur : Martine BERNARD

Dans le cadre de la reprise de la gestion de la halte-garderie afin de procéder à l'encaissement des produits du service, Martine BERNARD propose la création d'une régie de recettes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire évoque les sujets suivants :

Bibliothèque

Au 1^{er} janvier 2016, le réseau de partage entre les communes de l'ex CCVOI sera pérennisé, les communes concernées seront liées par une convention qui déterminera les conditions et le coût. La continuité du service rendu aux utilisateurs est maintenue sans changement.

Schéma départemental de coopération intercommunale

M. le Maire évoque l'impact de la loi « NoTRE » sur le fonctionnement de nos syndicats.

SEDIF

M. le Maire informe le Conseil municipal sur l'évolution du classement de l'usine des eaux de Méry et de l'impact quasi nul pour Frépillon.

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h30.